



Le vélo doit être pourvu **de jour comme de nuit** de :

- deux freins, un à l'avant et un à l'arrière
- un avertisseur sonore (timbre ou grelot)
- de dispositifs réfléchissants : blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les côtés et dans les pédales.

Dès la tombée de la nuit et lorsque la visibilité est mauvaise :

- d'un feu avant blanc ou jaune
- d'un feu arrière rouge

Vous pouvez aussi **installer un "écarteur de danger"** à l'arrière gauche, pour inciter les voitures à garder leur distance lors d'un dépassement, sans oublier un rétroviseur à gauche, qui permettra à l'enfant de surveiller plus facilement ce qui se passe derrière.

Avant de laisser votre enfant monter sur le vélo, vérifiez que :

- la selle et le guidon sont réglés à sa taille ;
- les deux freins fonctionnent bien ;
- les pneus sont suffisamment gonflés.

(Sous réserve de modifications éventuelles de la législation)